

## La fonctionnalisation de l'UNIVERSITÉ

### MOT DE LA RÉDACTION



Ce numéro a été coordonné par  
**LES MEMBRES DU COMITÉ**  
**SUR LES COMMUNICATIONS**

L'avenir de l'université préoccupe. De toutes les tribunes, provient l'écho d'un débat aux multiples facettes qui situe l'université à un carrefour décisif, celui du choix entre un modèle entrepreneurial et une conception humaniste de l'université au service du bien commun. Les enjeux sont fondamentaux. Sous l'enseigne de la fonctionnalisation de l'université, ce numéro réunit les réflexions de professeures et professeurs dont l'engagement plein et entier dans la vie de la communauté universitaire n'est plus à démontrer. Plusieurs dimensions du débat retiennent leur attention, à travers le prisme d'une diversité de points de vue. Alors que l'un décrit l'idéologie managériale qui exerce de plus en plus son emprise à l'Université Laval, l'autre invite à s'interroger sur les caractéristiques d'une saine gouvernance et pose le rôle central de l'éthique. Sur la base de l'expérience personnelle, le plaidoyer d'une nécessaire cohabitation entre la recherche fondamentale et appliquée est offert, mais aussi le témoignage d'un choix lucide et volontaire en faveur d'une affirmation forte de la liberté, et donc, de la recherche non subventionnée. S'ajoute en conclusion une perspective historique rappelant que la place des femmes à l'université est encore loin d'être gagnée et qu'elle est indissociable des jeux de pouvoir dont cette institution est le théâtre.

## L'UNIVERSITÉ MANAGÉRIALE ET LA MARGINALISATION DE SES PROFESSEURS

Photographie: Jacques Rivet



**LUC LANGLOIS**  
Faculté de philosophie

Dans un ouvrage récent<sup>1</sup>, le politologue américain Benjamin Ginsberg dénonce l'emprise sans cesse croissante qu'exercent les administrations bureaucratiques sur l'université et les facultés. Cette tendance lourde, apparue il y a une vingtaine d'années, a contribué selon lui à marginaliser le débat académique au sein de chaque discipline animé principalement par le corps professoral, au profit d'une planification bureaucratique centralisée axée essentiellement sur le marketing promotionnel, la recherche d'opportunités de financement arrimées aux besoins du marché et des structures de gouvernance qui favorisent l'émergence d'une classe de gestionnaires académiques professionnels.

Il ne faut pas se leurrer: cette idéologie managériale est bel et bien à l'œuvre chez nous. Elle est même devenue dominante à l'Université Laval, depuis cinq ans. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler l'augmentation considérable des budgets de fonctionnement du rectorat et des vice-rectorats, le projet de réforme de la gouvernance et les nouvelles manières de financer l'embauche de professeures et professeurs adoptés par l'administration actuelle. Faute d'espace, je m'en tiens à ces deux derniers thèmes.

### LA GOUVERNANCE

Le projet de réforme de la gouvernance, qui fait depuis quelque temps l'objet d'une consultation grâce à l'interven-

<sup>1</sup> The Fall of the Faculty. The Rise of the All-Administrative University, and why it Matters, New York, NY, Oxford University Press, 2011, 264 p.

tion du Conseil universitaire, (donc pour une large part des professeurs, des chargés de cours et des étudiants), poursuit, pour le dire gentiment, un objectif de réduction de complexité. Le modèle démocratique qui est le nôtre, depuis l'introduction du bicaméralisme en 1991, met sur le même pied le Conseil universitaire et le Conseil d'administration. Ce modèle serait aujourd'hui considéré trop lourd, trop « discursif », et devrait donc être allégé en faveur d'un modèle managérial qui consacre la prépondérance du Conseil d'administration, dorénavant composé d'une majorité de membres externes. Nul besoin d'être grand clerc pour deviner qu'une telle réforme, si elle devait être mise en œuvre, affaiblira de façon irrémédiable l'influence des professeurs et professeurs et que leur voix ne comptera plus pour grand-chose dans la définition des grandes orientations de notre université. Or, il n'existe pas un seul argument qui justifie ce changement. Non seulement le modèle actuel, qui repose sur le principe des contrepoids, fonctionne-t-il très bien, mais la preuve n'a jamais été faite qu'une structure de gouvernance empruntée à l'entreprise privée est la garantie d'un gain d'efficacité pour l'université. Mais ce n'est même pas le point décisif, tellement le critère de l'efficacité est lui-même chargé d'un lourd non-dit. Le point décisif, c'est qu'un tel modèle de gestion, moins transparent, plus enclin au culte du secret, tend à générer une culture de la méfiance accentuant l'opposition entre les sphères académique et administrative. L'université, qui est (encore) une libre communauté de recherche et d'enseignement, est particulièrement mal adaptée à cette vision strictement managériale, qui en quelque sorte tarit la source même de son énergie.

#### L'EMBAUCHE DE PROFESSEURES ET PROFESSEURS

La prépondérance de l'« administratif » sur l'« académique »

se manifeste aussi par la transformation, souvent insidieuse, du mode d'embauche des professeurs. Chacun sait qu'il n'y a pas de décision plus importante dans notre pratique universitaire que la définition des postes de professeurs, ce qui influence directement la manière dont nous concevons collectivement notre mission d'enseignement et de recherche. Il faut s'inquiéter que le processus normal de dotation des postes tende à céder le pas depuis quelques années à des programmes spéciaux de recrutement, définis par en haut, et dont les critères échappent complètement à la discussion commune. Je pense ici aux programmes *Cent chaires, cent millions \$ et Chaires de leadership en enseignement (CLE)*, qui lient l'embauche des futurs professeurs à un financement paritaire avec le secteur privé. Il y a là une double démission de la responsabilité sociale et éducative de l'Université Laval qui, non seulement pratique depuis plusieurs années un quasi gel des embauches, mais s'en remet désormais aux préférences de ses éventuels bailleurs de fonds pour recruter ses futurs professeurs. Il est facile de voir que la définition de postes, dans ces cas, ne répondra plus d'abord à des critères académiques, mais sera davantage influencée par les perspectives de financement externe. La dérive est particulièrement navrante dans le cas des *Chaires de leadership en enseignement*, un programme fort étrange, puisqu'il ne s'agit plus cette fois d'un financement privé de la recherche (qu'on peut trouver tout à fait acceptable, et même souhaitable, dans certaines limites et dans certains secteurs), mais d'un financement privé de la *formation* de nos étudiantes et étudiants qui risque d'influencer les orientations mêmes de nos programmes. Nous franchissons ici la dernière frontière sacrée de l'autonomie universitaire. Quelle sera la prochaine étape?

## POUR UNE INTÉGRITÉ CORPORATIVE OU COMMENT PEUT-ON ÉVITER L'EXTRÊME FONCTIONNALISATION DE L'UNIVERSITÉ

C'est en relisant Simone Weil que j'ai tenté de mieux réfléchir à la question de la fonctionnalisation de l'Université. Simone Weil prône une injonction d'obligation, une obligation qui relie les individus. L'obligation en tant que telle commande un certain nombre d'actes différents selon les situations et ne dépend pas de conditions externes, mais

d'une volonté. Mais quels sont ces actes pouvant être associés à la fonctionnalisation d'une institution? Quels sont les actes qualifiés de bons et qui seraient attribuables à une saine gouvernance? C'est à partir de ce questionnement que je livre brièvement ce propos qui se veut une invitation à la réflexion. Ma réflexion est aussi teintée d'une



Photographie: Jacques Rivet

**LYSE LANGLOIS**  
Département des  
relations industrielles

expérience passée qui s'est concrétisée par un partenariat avec une fondation, dont la résultante a été une chaire privée. Une expérience qui s'est avérée riche en apprentissages.

Comment se fait-il qu'avec toute la connaissance dont nous disposons aujourd'hui, nous n'atteignons pas plus d'efficacité? Quels sont les éléments qui constituent des entraves à l'instauration d'une saine gouvernance et à son bon fonctionnement? Les éléments qui représentent des dérives sont pourtant connus par beaucoup de chercheurs. Par exemple, la recherche dans les domaines des théories managériales, administratives ou de la sociologie des organisations est assez éloquente sur ce qui fait avancer une organisation et ce qui caractérise une saine gouvernance. Toute une littérature existe sur le côté obscur du *leadership* et des organisations. Malgré cette connaissance scientifique, c'est souvent un autre chemin qui est pris: celui des intérêts, de la mauvaise utilisation du pouvoir, du matérialisme, de l'idéologie qui ne sont que quelques obstacles placés sur le chemin d'une saine gouvernance. Et si « nous » étions une des causes importantes du problème? J'utilise le nous, car nous savons qu'un individu ne peut gouverner seul; il est rattaché à une multitude d'acteurs ou d'agents. C'est par cette addition de multiples JE qui résulte en NOUS qu'aujourd'hui, on gère collectivement, on « *lead* » avec influence, mais dans un paysage diversifié et complexe. Et si le problème majeur ou qui constituait le grain de sable dans l'engrenage était le fait qu'on se désengageait d'un projet qui se voulait commun? Difficulté à respecter nos engagements; engagements mous; engagements qui se défont, dilués au point où on ne sait plus qui est responsable? Ou est-ce une fuite à l'égard de nos obligations?

*Ob-ligare* signifie lier: l'obligation, c'est ce qui attache l'individu aux autres et le fait tenir debout en tant qu'être humain. Et si ce qui nous faisait tenir debout était le fait de prendre au sérieux nos engagements? Il semble que cette capacité que représente l'engagement se soit diluée au point d'être sans saveur, perdant ainsi son sens. Ce dérapage qui désengage serait aussi intoxiqué par des intérêts variés au point d'étouffer ou d'enterrer l'implication première qui nous rattachait au projet collectif. C'est ici que l'éthique reprend toute sa place et représente à mon avis la pierre angulaire de la gouvernance. L'éthique est une réflexion critique sur la meilleure action à prendre en tentant de définir collectivement, dans le cadre d'une saine

gouvernance, les actes acceptables. Le vecteur de ces actes acceptables est l'engagement, un engagement qui fait le pont entre le social et une certaine moralité (J. Kekes, 1993). Dans le monde de la saine gouvernance, ce pont est représenté par une valeur fondamentale qui unit les deux rives, la valeur de l'intégrité.

L'intégrité nécessite au départ un engagement qui, lorsqu'il est actualisé dans les contrats à honorer, attire la confiance. Dans cette dynamique, on remplit nos obligations; on crée du capital social (Paquet, 2007). Dans son livre *L'enracinement*, Simone Weil aborde le fait *qu'il peut arriver qu'une collectivité fournisse aux âmes de ceux qui en sont membres une nourriture insuffisante*. Dans une telle situation, elle donne plusieurs indications qui permettront de ne pas *s'agiter au hasard*. Ces indications méritent d'être lues ou relues. Je ne vais m'attarder que sur une seule, soit l'ordre (1949, p. 12). La philosophe mentionne qu'il existe un degré très élevé de désordre et d'incompatibilité entre les obligations. Quiconque agit de manière à augmenter cette incompatibilité est un facteur de désordre. Quiconque agit de manière à la diminuer est un facteur d'ordre. Quiconque, pour simplifier les problèmes, nie certaines obligations a conclu en son cœur une alliance avec le crime ou - on pourrait mentionner aujourd'hui - participe aux manquements à l'éthique.

Certes, il y a des dangers inévitables lorsqu'on tisse un partenariat avec une entreprise ou une fondation. Ayant vécu cette expérience, je n'ai pu que constater la présence d'éléments qui émergeaient sur mon chemin et qui pouvaient me faire basculer en bas du pont de l'intégrité. Mon expérience m'a appris que le partenariat pouvait être gagnant lorsque cette intégrité était réciproque. Cette réciprocité commandait une obligation bien sûr, mais surtout une compréhension commune des valeurs à préserver et un engagement ferme. Si ces valeurs ne sont pas clairement définies ni comprises, elles seront vite mises à l'épreuve et ne passeront pas le test capital de l'intégrité; la confiance se trouvera effritée et le partenariat subira une perte importante en crédibilité. C'est pour cette raison qu'il est d'une grande importance de redonner un fondement éthique à la gouvernance dans une perspective qui se veut durable. Ce fondement ne doit pas être dilué, mais renouvelé par *une gouverne qui ne fait pas l'économie d'un intérêt profond pour la pérennité de nos organisations* (Paquet, 2011), une pérennité qui saura préserver l'intégrité corporative.

Kekes, J. (1993) *The Morality of Pluralism*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

Masseys-Bertonèche C. *Le rôle de la philanthropie dans le fonctionnement et l'évolution des grandes universités, privées américaines : étude historique et empirique des limites de la dichotomie public/privé*, Bordeaux, Université de Montaigne-Bordeaux 3, décembre 2003, 545 p.

Paquet, G (2007) *Organization design as governance's Achilles' heel*, *Governancia* vol 1, no 3, pp. 1-11.

Weil, S. (1949) *L'enracinement*, Éditions Gallimard, Collection Idées.



# L'UNIVERSITÉ DE LA COHABITATION...NÉGOCIÉE



Photographie: Jacques Rivet

**Sylvain Moineau**  
Département de biochimie,  
de microbiologie  
et de bio-informatique

L'avenir à l'Université Laval de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée en partenariat est un sujet qui suscite de grandes passions chez certains et de la méfiance chez d'autres. Disons d'entrée de jeu que je suis l'un de ceux qui croient au succès de la cohabitation entre la recherche fondamentale et appliquée.

Il y a quelques années, j'ai participé à un comité du SPUL sur la propriété intellectuelle (PI) et cette activité syndicale m'a permis, entre autres, de constater l'impressionnante étendue des travaux de recherche sur le campus. Toutes les formes de recherche et de collaboration aux niveaux local, national et international se sont avérées comme étant en cours ou comme l'ayant déjà été, et ce, dans une panoplie complète de domaines que seule une grande université peut offrir.

Au fil des 15 dernières années, j'ai aussi eu le plaisir de collaborer à des recherches appliquées en partenariat avec des entreprises québécoises et des multinationales. Pendant la même période, j'ai apprécié bénéficier d'un support financier provenant d'organismes fédéraux et provinciaux pour des recherches fondamentales portant sur des travaux connexes, mais différents. Par contre, j'ai davantage refusé des propositions visant des collaborations à des projets appliqués qu'à des recherches fondamentales.

Ce ne sont pas tous les sujets qui se prêtent à une telle dualité, mais on pourrait argumenter que certaines facettes de nos travaux de recherche peuvent être adaptées selon les besoins. Ceci étant dit, il est impératif que l'orientation des recherches demeure le choix des professeurs-chercheurs. Il en va de la liberté universitaire.

Considérant ce qui précède, il ne me semble pas y avoir une recette miracle pour une cohabitation heureuse. Toutefois, il y a peut-être quelques observations générales à dégager. La recherche fondamentale universitaire (lorsque financée...) est largement encadrée par les organismes subventionnaires, de sorte qu'elle se réalise habituellement dans l'harmonie administrative et scientifique. La recherche appliquée fait appel, mais pas toujours, à un partenariat avec des entreprises ou des regroupements d'entreprises. Son financement sera varié, mais oscillera entre subventions ou contrats de recherche.

La diversité des sources de financement étant l'une des façons d'assurer la pérennité d'un laboratoire de recherche universitaire, dans le contexte actuel du support à la recherche provenant des organismes gouvernementaux, il va sans dire que des collègues peuvent être tentés d'approcher

des entreprises pour mener des projets de recherche appliquée ou qu'ils seront approchés par celles-ci à cette fin. Dans ce dernier cas, la cohabitation peut être menacée lorsque les bases de la collaboration ne sont pas solides ou mal encadrées. Ces balises sont à établir entre les chercheurs, les partenaires, et l'Université.

Il est à cet égard essentiel d'avoir des attentes réalistes (objectifs, biens livrables, délais) de part et d'autre, y compris en ce qui a trait à la propriété intellectuelle qui peut être source de discordes (pour rester poli...). Idéalement, les attentes sont établies avant le début du projet, ce qui inclut de déterminer la ligne qui sépare les saines relations d'affaires et les conflits d'intérêts. Il est préférable aussi de s'assurer du rôle de chacun, tant celui des étudiants et des professionnels, le cas échéant. Un collègue qui développe une collaboration industrielle n'est pas pour autant un consultant de facto de l'entreprise.

Les professeurs-chercheurs sont dans la « business » de la production et du partage du savoir scientifique, alors que les partenaires privés prévoient éventuellement de vendre un produit ou un service. La démarcation entre le « R » et le « D » doit être clairement comprise par les parties.

Les partenaires doivent également bien saisir le contexte universitaire, avec les obligations ou les contraintes des chercheurs et de leurs étudiants. Il est primordial de prévenir toute action qui empêcherait les étudiants de progresser dans leur cheminement universitaire. Pourront-ils parler de leurs travaux avec les membres de leur équipe universitaire, à des congrès scientifiques, dans des mémoires ou thèses, dans des séminaires ou conférences, dans des publications scientifiques, etc.? Les étudiants formés pourront-ils travailler pour des concurrents? Une discussion avec des collègues d'ici ou d'ailleurs ayant déjà collaboré avec ces mêmes partenaires peut aider à mieux encadrer les efforts de recherche et cerner les attentes.

Toute déviation de ces grandes lignes de conduite aboutira à de mauvaises expériences. Il serait alors préférable de préciser davantage dès le départ la collaboration afin de maintenir une cohabitation saine ou de simplement décliner le projet.

Finalement, personne ne doit forcer la cohabitation entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Ceux qui désirent exploiter cette possibilité doivent s'assurer de la baliser le mieux possible. Il y a de l'avenir dans la cohabitation, mais elle doit être adaptée et négociée!



RENÉE-MARIE  
BERNADETTE FOUNTAIN

Département d'études  
sur l'enseignement et l'apprentissage

## L'OBJECTIF FONDAMENTAL DE TOUTE GOUVERNANCE DE L'UNIVERSITÉ

### GARANTIR ET DÉVELOPPER LA LIBERTÉ DE CHOIX PERSONNEL DE SUJETS DE RECHERCHE

« Ça coûte cher l'argent!<sup>1</sup> » L'argent coûte cher en temps, surtout lorsqu'il est question de financement de la recherche. L'obtention d'une approbation officielle a un coût élevé non seulement en temps, mais aussi souvent en liberté. Deux tributs indépendants de notre volonté qu'il faut payer pour obtenir la permanence. En fait, que vous receviez un soutien financier ou non, vous finissez toujours par payer quand vous faites de la recherche. Mais les coûts ne sont pas nécessairement les mêmes. Conduire des recherches qui ne reçoivent pas de financement officiel permet de jouir d'une plus grande liberté. La question du temps demeure cependant. Premièrement, l'étude de toute problématique est exigeante. Deuxièmement, l'obtention de l'accord du comité d'éthique peut être laborieuse. En ce qui a trait à l'investissement temporel, la seule différence entre les recherches financées et les autres tient aux heures consacrées à l'écriture des demandes de subventions, publiques ou privées. Les risques, surtout au niveau professionnel, sont par contre loin d'être les mêmes. Les enjeux liés à la création, à l'autorisation et à la crédibilité diffèrent. Ce qui compte comme une réussite ou un échec – et, surtout, selon qui – est en train de changer (pour le meilleur ou pour le pire – on ne sait pas encore). Les enjeux de réussite ou d'échec liés aux institutions doivent maintenant composer avec les « auto-autorisations web » ouvertes et dynamiques. Dans cette *culture participative*<sup>2</sup>, la crédibilité se complexifie, les modalités se multiplient, les auteurs collectifs créent ensemble, souvent sans reconnaissance individuelle.

Alors pourquoi une professeure saine d'esprit (et ayant sa permanence) choisirait-elle de conduire des recherches à « l'extérieur » des pratiques institutionnelles reconnues? La réponse courte? Pour une plus grande liberté. La version longue? Pour encore plus de liberté<sup>3</sup>. Lincoln<sup>4</sup> a dit: « La liberté n'est pas le droit de faire ce que nous voulons, mais ce que nous devons. » Quelle recherche « doit » être faite? C'est le nœud de la question. Il est dit que la liberté, c'est le droit de choisir, alors qu'être libre est le résultat de ce choix<sup>5</sup>. Le droit de choisir son propre « devoir ». Tous les universitaires font ce choix délibéré. Nous choisissons tous. Certains

soutiennent qu'il y a divers degrés de choix; d'autres argumentent que les choix peuvent être de nature fondamentalement différente. Cependant, que ces choix diffèrent en degré ou en nature, il nous est dit à tous que nous avons le droit de choisir.

J'ai choisi de faire des recherches sur des sujets qui m'intéressent, de volontairement m'approcher des limites de ce qui est accepté, d'élargir ce qui peut compter. Je ne suis pas la seule. Je m'inspire d'autres personnes et j'espère en inspirer à mon tour. Je suis invitée à donner des conférences, à joindre des groupes, justement parce que j'ai choisi d'ESSAYER de penser en dehors des cadres officiellement reconnus. Je ne prétends pas avoir du succès. En fait, je ne suis pas sûre de savoir ce que c'est. J'ai fait plusieurs erreurs. J'en commets encore aujourd'hui.

En ce moment, je réalise des recherches (non financées) avec mes étudiants (tant aux cycles supérieurs qu'au premier cycle<sup>6</sup>). Jusqu'à maintenant, j'ai décidé de ce qui « devait » être étudié (l'enseignement fonctionne encore de cette façon). Au premier cycle, nous avons mis sur pied des bases de données ouvertes, partagées à l'intérieur des cours et entre ceux-ci. Nous tentons de mettre en pratique le *constructivisme communautaire* « où étudiants et enseignants s'engagent au-delà d'une simple élaboration de leurs propres connaissances pour participer activement à la création de connaissances qui serviront à d'autres étudiants. Selon ce cadre théorique, les étudiants ne font pas que suivre le cours; par leur travail, ils contribuent à l'amélioration du cours, de l'école ou de l'université, et idéalement, à la discipline elle-même.<sup>7</sup> » Des étudiants ont présenté la recherche effectuée dans le cadre de ce cours à la session d'automne 2011<sup>8</sup>) en avril dernier au congrès de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire<sup>9</sup> (AQUOPS<sup>10</sup>).

Aux cycles supérieurs<sup>11</sup>, les étudiants ont participé à la problématisation et à l'étude de la question suivante: est-ce que les pratiques sociales du web 2.0 (inévitablement politiques et éthiques) rendent nécessaires de nouvelles pratiques d'enseignement, des « pratiques 2.0 », et, si oui, quelles formes celles-ci peuvent-elles prendre? En utilisant une méthodologie basée sur la recherche-action participative,

<sup>1</sup> Expression d'Antoine Daignault (conversation, 2009).

<sup>2</sup> Jenkins, Henry (2006) *Participatory Culture*, MIT.

<sup>3</sup> Tous les universitaires jouissent déjà d'une grande liberté.

<sup>4</sup> Abraham Lincoln (1809-1865), politicien, ancien président des États-Unis.

<sup>5</sup> Source inconnue. En anglais: « Liberty is the right to choose, freedom is the result of that choice. »

<sup>6</sup> Oui, elles ont toutes obtenu l'aval d'un comité d'éthique.

<sup>7</sup> <https://www.cs.tcd.ie/publications/tech-reports/reports.01/TCD-CS-2001-04.pdf>

<sup>8</sup> Il s'agit de la première période de récolte de données, le projet d'étude se déroule sur deux ans.

<sup>9</sup> L'AQUOPS regroupe des intervenants qui œuvrent dans le milieu scolaire ou informatique au Québec et qui ont pour objectif commun de découvrir, de promouvoir et d'améliorer l'intégration des TIC en éducation.

<sup>10</sup> [http://www.aquops.qc.ca/rubrique.php?id\\_rubrique=148](http://www.aquops.qc.ca/rubrique.php?id_rubrique=148)

<sup>11</sup> Dans le cours de cycle supérieur: « Web 2.0 = Pédagogie 2.0? », Sujets spéciaux – 84910 et EDC 7002. <http://fr.curriculum-forge.org/Web2P%C3%A9dagogie2Hiv10>



25 étudiants-chercheurs ont effectué une recension exhaustive des écrits (partagée dans un environnement wiki), ont débattu afin de déterminer quelles étaient les positions défendues quant à cette question, puis, ils ont élaboré, publié et distribué un document collectif (document Google) de 65 pages. Plusieurs de ces étudiants-chercheurs ont présenté cette recherche lors d'un colloque scientifique réunissant des professeurs (et non lors d'une activité étudiante). Le représentant du CRSH qui assistait à l'évènement a sélectionné leur travail comme l'un des deux projets de recherche méritant d'être soulignés. Leur étude a de plus été présentée au congrès de l'Association internationale de pédagogie (AIPU), qui s'est tenu en mai 2012. En plus, quelques étudiants préparent la publication d'un article scientifique sur l'étude.

Est-ce que cette recherche aurait pu être financée? Peut-être. Mais elle ne l'a encore jamais été<sup>12</sup>. Ma décision était d'étudier ce que je veux. Cesser la recherche n'était pas une option. Ce printemps, j'ai présenté ces recherches orientées par l'enseignement dans quatre congrès. De plus, je collige («*curate*») des informations en ligne (par l'entremise de Scoop It) sur l'intelligence collective développée sur le Net, l'apprentissage au 21<sup>e</sup> siècle et l'engagement des jeunes dans les pratiques politiques. Je travaille également à l'organisation du forum international de l'UNESCO sur l'engagement des jeunes dans la planification de l'éducation pour le changement social (qui se déroulera à Paris en octobre 2012). Je m'assure que l'Université Laval soit reconnue comme un partenaire officiel de cet évènement novateur.

Alors oui, je fais de la recherche et j'œuvre à sa promotion. De plus, je crois (obstinément) au modèle des « données ouvertes », l'*open data*. Ah! Mais elle est en sciences sociales, direz-vous. Je réponds aux personnes en sciences par cet

exemple éloquent. Il est tiré d'une étude récente conduite par IBM (2012<sup>13</sup>). L'Université de Washington a décidé d'utiliser les jeux en ligne (c'est-à-dire, libres d'accès) pour résoudre des défis complexes en recherche biomédicale. À la suite d'un nombre élevé d'échecs dans la tentative d'élucider la structure cristalline d'un enzyme associé aux rétrovirus, des scientifiques ont mis au point un jeu de repliement de protéines appelé « Foldit » afin de recruter des citoyens qui puissent les aider à obtenir un modèle adéquat de la molécule. Le jeu « Foldit » permet à tous d'apprendre les rudiments du repliement des protéines, ainsi que de manipuler virtuellement des molécules virales. Plus de 57 000 personnes avec divers niveaux d'éducation et provenant de différents lieux géographiques ont pris part au jeu. En trois semaines, les joueurs ont résolu le casse-tête auquel s'étaient heurtés les scientifiques pendant des années. Les connaissances qui en résultent auront d'importantes retombées dans la mise au point de nouveaux médicaments antirétroviraux.

La recherche change. Les limites de ce qui « doit » être fait et de « qui » peut le faire sont repoussées. L'expertise citoyenne est en plein essor. Les licences de propriété intellectuelle prolifèrent. Les distinctions entre le public et le privé s'estompent. La reconnaissance de l'enseignement supérieur comme une source d'autorité et de crédibilité est à la fois soutenue, mise à l'épreuve et, parfois, ignorée. La recherche constitue notre raison d'être. Nous sommes bons en recherche. La résolution créative des problèmes complexes est notre force. Peu importe comment nous la pratiquons et avec qui, notre droit de choisir, de conserver notre liberté en recherche n'a pas de prix et ça doit demeurer ainsi.

<sup>12</sup> Plusieurs raisons expliquent ce fait. Je ne m'en prends pas ici aux organismes subventionnaires.  
<sup>13</sup> <http://www-935.ibm.com/services/us/gbs/thoughtleadership/ibv-collective-intelligence.html>

## SEXES, SAVOIRS ET POUVOIRS : AU-DELÀ DE L'OPPOSITION ENTRE HUMANISME ET PROFESSIONNALISME



Photographie: Jacques Rivet

Le débat qui oppose deux modèles universitaires – l'un dit managérial et l'autre humaniste – recouvre des enjeux de pouvoir qui orientent l'accès aux savoirs et les bénéfices que l'on en retire. L'avancée des femmes, majoritaires à la base, à l'Université Laval (62 % d'étudiantes en 2009, tous cycles confondus), n'a pas aboli les écarts de revenus ni modifié l'organisation universitaire. Ce paradoxe reflète la discrimination

subtile, ce « plafond de verre » faisant que les femmes se raréfient dans les postes décisionnels et la recherche « de pointe », en particulier dans les chaires d'excellence au Canada<sup>1</sup>. En recentrant le regard sur l'histoire de l'éducation des filles, on saisit mieux les fondements de l'opposition entre humanisme scientifique et professionnalisme, ses effets délétères et les pistes de solutions trop souvent ignorées.

JOHANNE DAÏGLE  
Département d'histoire

## Savoirs scientifiques et utilité sociale

« [...] je rêve, tout bas, que les générations futures voient un jour, dans ce XX<sup>e</sup> siècle qu'on a déjà nommé le « siècle de la femme » [...] des chaires universitaires occupées par des femmes ».

Françoise (Robertine Barry), « Chronique du lundi », *La Patrie*, 14 octobre 1895.

La journaliste Robertine Barry rappelait qu'avant la fondation des universités au XII<sup>e</sup> siècle, les monastères européens étaient des pépinières de femmes érudites. Exclues des institutions universitaires qui monopolisent le savoir et la science et deviennent les dépositaires légitimes de la formation professionnelle, ces femmes seront nombreuses au Québec à choisir le couvent. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement de scolarisation des masses (savoir lire-écrire-compter) au profit de la nouvelle économie industrielle et le déplacement de la production artisanale vers les manufactures (dont le textile largement féminisé), entraînent de vifs débats sur l'instruction des filles. L'éducation humaniste savante pour les femmes inquiète les élites masculines et cléricales à la barre du système scolaire. Des années 1880 aux années 1960 s'impose la vision d'une « nature féminine » et de rôles féminins que tout projet éducatif doit respecter. La formation des filles compte alors un volet domestique et des applications pratiques au bénéfice de la famille et de la société. Il s'agit de reproduire l'idéal féminin d'épouse-mère-ménagère (son pendant masculin de travailleur-pourvoyeur), tout en rencontrant les exigences de la tertiarisation de l'économie. Les religieuses occuperont largement ce créneau déserté par les bailleurs de fonds en haussant la scolarisation des filles, tout en dirigeant leur formation vers des carrières féminines (secrétaire, institutrice, infirmière, diététiste, etc.), évitant ainsi la concurrence avec les hommes<sup>2</sup>.

### HUMANISME ET PROFESSIONNALISME : UNE ALLIANCE ESSENTIELLE

« Le côté féminin d'une profession ne réside pas dans la possibilité d'exercer un certain instinct maternel, mais surtout dans un aspect du réel, de la culture, qui, sans la présence de la femme, demeurerait inexploité. [...] Le groupe humain qui refuse à la femme l'accès à l'éducation supérieure organisée s'appauvrit lui-même à travers cette injustice ».

Mère Sainte-Hélène de la Foi, c.n.d., Université Laval, 1<sup>er</sup> mai 1958<sup>3</sup>.

Les filles franchiront les barrières de l'université programme par programme, rencontrant les plus fortes résistances dans les disciplines et monopoles professionnels traditionnellement masculins (médecine, droit, génie, notariat, etc.). La

Révolution tranquille et les objectifs de démocratisation, de mixité et de laïcité allaient permettre à tous, et aux filles plus encore, d'accéder en grand nombre à l'université. Un constat s'impose pourtant: les formations touchant les personnes commandent des revenus moindres que celles associées aux technologies<sup>4</sup>. L'explication ne réside ni dans l'utilité sociale des savoirs ni même dans l'usage de technologies. L'accession aux prestigieuses professions libérales (pharmacie, médecine ou notariat) n'a pas résolu le problème: la féminisation de ces professions s'est produite dans la foulée des transformations de ces champs de pratiques<sup>5</sup>, au moment où les hommes les désertaient pour d'autres champs (génie, ingénierie informatique, etc.). Les savoirs « de pointe » se sont donc déplacés, sans que la hiérarchie des pouvoirs selon le sexe n'ait été modifiée. Depuis les années 1980, les milieux de la recherche féministe ont montré que les visions dichotomiques renforçaient la domination et l'exclusion. Ces milieux ont ouvert la voie aux recherches transdisciplinaires, attentives aux différences et ancrées dans les avancées théoriques actuelles (postcolonialisme, intersectionnalité...) comme dans la recherche-action (appliquée). Au-delà de l'opposition entre humanisme et professionnalisme, je rêve à mon tour que les savoirs universitaires puissent être créés, transmis, partagés équitablement, dans le respect de leur diversité. Dans le contexte de la crise du capitalisme financier, une vision transversale, inclusive, pourrait ouvrir une fenêtre d'opportunités pour un modèle universitaire plus créatif, et cela, au profit du bien commun.

Que nous rappelle cette brève incursion dans l'histoire de l'éducation des filles au Québec? D'abord que les obstacles posés à l'accès aux savoirs universitaires jusqu'aux années 1960 ont fait en sorte que les filles ont dû emprunter des chemins de traverse ouverts par des religieuses soucieuses à la fois de favoriser la hausse de la scolarité et de rencontrer les besoins de la société. L'abandon de la filière des programmes féminins, dans la foulée de la mixité scolaire introduite par la réforme Parent, a favorisé l'accès des filles en nombre et en diversité à toute la gamme des programmes de formation. Il reste que les savoirs culturellement associés aux femmes n'ont pas acquis la reconnaissance dévolue aux savoirs majoritairement associés aux hommes. Depuis trois décennies, les milieux de la recherche féministe ont déconstruit les savoirs selon le sexe que masquent les principes dichotomiques, en appelant à une épistémologie de la diversité des formes d'expression. Ces recherches, à la fine pointe des questions scientifiques actuelles, continuent d'être ignorées comme savoirs signifiants. Au-delà de l'impossible opposition entre humanisme et professionnalisme, la question des savoirs est indissociable des enjeux de pouvoir.

<sup>1</sup> En 2010, aucune de ces 19 chaires du gouvernement fédéral n'avait encore été octroyée à une femme, comme le rappelle Nadia Ghazzali dans une livraison précédente du SPUL-Lien, vol. 7, n° 1, mars 2011. Hélène Lee-Gosselin y présentait un portrait comparatif de la situation des femmes à l'université, tout en déplorant l'absence de comptabilité récente de la CREPUQ, selon le sexe, en regard du corps professoral.

<sup>2</sup> Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, dir., *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986. Pour la formation professionnelle, voir Ruby Heap, Wyn Millar et Elizabeth Smyth, dir., *Learning to Practise: Professional Education in Historical and Contemporary Perspective*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2005.

<sup>3</sup> « Mémoire présenté à la Commission du programme de la Faculté des Arts » (Commission Lafrenière), Université Laval, 1958.

<sup>4</sup> Comme l'ont illustré les études produites dans le contexte de l'adoption des récentes lois sur l'équité.

<sup>5</sup> Pensons au cas connu des grandes chaînes pharmaceutiques. Le phénomène fut également observé dans les emplois de bureau.

<sup>6</sup> Voir en particulier l'article de Sirma Bilge, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogenes*, no 225, janvier-mars 2009, p. 70-88.

## NUMÉROS déjà parus

**L'UNIVERSITÉ EN SOI,**  
septembre 2011, coordonné par Colette Brin et Lyne Létourneau

**UNIVERSITÉE ET SOCIÉTÉE,**  
mars 2011, coordonné par Marie J. Lachance et Philippe Dubé

**PÉDAGOGUES BRANCHÉS,**  
juin 2010, coordonné par Suzanne-G. Chartrand et Jacques Rivet

**PROPOS D'ENVOL,**  
mai 2009, coordonné par Marie J. Lachance

**LES RÔLES DU PROFESSEUR: ENJEUX ET NOUVEAUX DÉFIS,**  
septembre 2008, coordonné par Colette Brin

**LA PASSION DE L'ENSEIGNEMENT,**  
décembre 2007, coordonné par Jaques Rivet

**L'ENGAGEMENT,**  
mai 2007, coordonné par Pierre-Mathieu Charest et Philippe Dubé

**LES FEMMES À L'UNIVERSITÉ LAVAL,**  
décembre 2006, coordonné par Pierre-Mathieu Charest

**LA SANTÉ AU TRAVAIL,**  
mai 2006, coordonné par Christiane Kègle

**L'ENQUÊTE SUR LES COMMUNICATIONS DU SPUL,**  
décembre 2005, coordonné par Chantale Jeanrie et Alain Lavigne

## ÉQUIPE ÉDITORIALE du **spulien**

Le bulletin socioprofessionnel du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Le SPUL-lien est le journal socioprofessionnel du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL). Sa coordination est assurée par les membres du Comité sur les communications. Son contenu est consacré à l'information à caractère socioprofessionnel, ainsi qu'aux enjeux actuels d'intérêt général pour les membres. Les échanges avec les lectrices et lecteurs sont encouragés (**Spul-lien@spul.ulaval.ca**). Les auteures et auteurs sont responsables de leurs propos et de leurs opinions.

MARIE J. LACHANCE, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation

LYNE LÉTOURNEAU, Département des sciences animales

MARGOT KASZAP, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage

ESTHER PELLETIER, Département des littératures

JACQUES RIVET, Département d'information et de communication

ANNIE ROYER, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation

FRIDA FRANCO, graphiste

LUCIE HUDON, réviseure

**spul**  
SYNDICAT DES PROFESSEURS  
ET PROFESSEURES  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Pavillon Alphonse-Desjardins  
2325, rue de l'Université  
Bureau 3339  
Université Laval  
Québec (Québec) G1V 0A6  
Tél.: 418 656.2955  
Télec.: 418 656.5377  
spul@spul.ulaval.ca  
[www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)